



MINISTERE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le 30 DEC. 2022

DECISION N° 0 10064/ANAC/DTA/DSNAA portant
adoption de l'amendement n°3 Edition n°2 du guide relatif à
la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du
certificat/Attestation d'homologation d'aérodrome « GUID
AGA 6129 »

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;

- Vu** le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9, et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 Août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 44/MT/CAB du 06 Août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la conception et à l'exploitation technique des aérodromes, dénommé RACI 6001 ;
- Vu** l'Arrêté n° 41/MT/CAB du 06 Août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la certification des aérodromes, dénommé RACI 6003 ;

Sur Proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile,

DECIDE :

Article 1 : Objet

La présente décision adopte l'amendement n°3 Edition n°2 du guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/Attestation d'homologation d'aérodrome, référencé « GUID AGA-6129 ».

Article 2 : Champ d'application

Le GUID-AGA-6129 s'applique aux aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique (CAP).

Article 3 : Portée

Le GUID-AGA-6129 fournit à l'exploitant d'aérodrome des éléments indicatifs sur la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/Attestation d'homologation d'aérodrome.

Article 4 : Mise en œuvre

Le Directeur de la Sécurité de Navigation Aérienne et des Aérodromes est responsable de l'application de la présente décision.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle abroge toutes les dispositions antérieures, notamment la décision n°000065444/ANAC/DSNAA/DTA du 21 octobre 2019 portant guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/Attestation d'homologation d'aérodrome « RACI 6113 ». Elle est applicable à compter de sa date de signature.



PJ : Amendement n°1 du guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/Attestation d'homologation d'aérodrome, référencé « GUID-AGA-6129 »

Ampliation

- Toutes Directions
- SODEXAM
- AERIA
- ASECNA
- SDIDN (Q-Pulse et site Web de l'ANAC)



MINISTRE DES TRANSPORTS
**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

EDITION N°2, AMENDEMENT N°3

DU

**GUIDE RELATIF A LA MISE A JOUR DU MANUEL D'AERODROME ET
D'AMENDEMENT DU CERTIFICAT/ATTESTATION D'HOMOLOGATION
D'AERODROME
« GUID AGA 6129 »**

L'amendement n°3 du GUID-AGA-6129 est une nouvelle édition (2^{ième} édition). Elle annule et remplace l'édition antérieure et est applicable à compter de sa date de signature.



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : GUID-AGA-6129

**GUIDE RELATIF A LA MISE A JOUR
DU MANUEL D'AERODROME ET
D'AMENDEMENT DU
CERTIFICAT/ATTESTATION
D'HOMOLOGATION
D'AERODROME**

« GUID-AGA-6129 »

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Deuxième édition - Novembre 2022

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

PAGE DE VALIDATION

	NOM ET PRENOMS	FONCTION	VISA/DATE
REDACTION	OHUI Monet Achi Théodore	Chef de Service Normes de Aérodromes	 <p>11/11/2022</p> 
	ADOU Koffi Abissa Elvis	Chef de Service Etudes et Ingénierie d'Aérodromes	 <p>11/11/2022</p> 
VALIDATION	Konan KOFFI	Président du comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile	 <p>24/11/2022</p> 
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	 <p>30.12.22</p> 

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° PAGE	N° EDITION	DATE D'EDITION	N° AMENDEMENT	DATE D'AMENDEMENT
I	2	11/11/2022	3	11/11/2022
ii	2	11/11/2022	3	11/11/2022
lii	2	11/11/2022	3	11/11/2022
iv	2	11/11/2022	3	11/11/2022
V	2	11/11/2022	3	11/11/2022
Vi	2	11/11/2022	3	11/11/2022
Vii	2	11/11/2022	3	11/11/2022
Viii	2	11/11/2022	3	11/11/2022
1-1	2	11/11/2022	3	11/11/2022
2-1	2	11/11/2022	3	11/11/2022
3-1	2	11/11/2022	3	11/11/2022
3-2	2	11/11/2022	3	11/11/2022
3-3	2	11/11/2022	3	11/11/2022
3-4	2	11/11/2022	3	11/11/2022
3-5	2	11/11/2022	3	11/11/2022
3-6	2	11/11/2022	3	11/11/2022
4-1	2	11/11/2022	3	11/11/2022
4-2	2	11/11/2022	3	11/11/2022
An1-1	2	11/11/2022	3	11/11/2022



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et
d'amendement du certificat/attestation
d'homologation d'aérodrome

« GUID-AGA-6129 »

Edition 02
Date : 11/11/2022
Amendement 03
Date : 11/11/2022

INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS

AMENDEMENTS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par
0-3	Incorporé dans la présente édition		

RECTIFICATIFS			
N°	Applicable le	Inscrit le	par

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

TABLEAU DES AMENDEMENTS

Amendements	Objet	Date - Adoption/Approbation - Entrée en vigueur - Application
0 (1 ^{ère} Edition)	-----	
	- Prise en compte des observations de la mission ROST de l'OACI (mars 2018) s'agissant de la question de protocole (PQ) 8.121	
1 (1 ^{ère} Edition)	- Vérification des renseignements du manuel d'aérodrome approuvé une (01) fois par an en vue de s'assurer que le manuel d'aérodrome contient des informations exactes, à jour et publiées conformément à la réalité du terrain	
2 (1 ^{ère} Edition)	- Description du processus d'amendement de l'ANAC d'un amendement au certificat/attestation d'homologation d'aérodrome	

3 (2 ^{ème} Edition)	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de codification du RACI 6121 en GUID-AGA-6129 - Prise en compte des dispositions de la procédure de maîtrise des documents référencée « PROC-ORG-1500 » - Réorganisation de la structure du guide : Ajout du chapitre 1 Définitions 	<p>13 0 DEC. 2022</p> <p>13 0 DEC. 2022</p> <p>13 0 DEC. 2022</p>

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
DOC 9774	OACI	Manuel sur la certification des aérodromes	1ème édition	2001
DOC 9981	OACI	PANS - Aérodromes	3ème édition	2020
RACI 6001	ANAC	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la conception et à l'exploitation technique des aérodromes	8ème édition Amd 10	Novembre 2020
RACI 6003	ANAC	Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la certification des aérodromes	4ème édition	Avril 2019
RACI 6121	ANAC	Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat / Attestation d'homologation d'aérodrome	1ere édition Amd 02	Octobre 2019

 <p data-bbox="231 208 544 250">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="587 107 1134 185">Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p data-bbox="762 208 954 230">« GUID-AGA-6129 »</p>	<p data-bbox="1161 118 1342 219">Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	--	---

LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Service de l'ANAC	Support de diffusion	
		Papier	Electronique
DG	Direction Générale		X
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		X
DSV	Direction de la Sécurité é des Vols		X
DSF	Direction de la Sécurité et de la Facilitation		X
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières		X
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes		X
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
SDIDN	Sous-Direction de l'informatique et de la Documentation Numérique		X



TABLE DES MATIERES

PAGE DE VALIDATION	I
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	II
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	III
TABLEAU DES AMENDEMENTS	IV
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	V
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	VI
LISTE DE DIFFUSION	VII
TABLE DES MATIERES	VIII
CHAPITRE 1 : DEFINITIONS	1-1
CHAPITRE 2 : GENERALITES	2-1
CHAPITRE 3 : MECANISME DE MISE A JOUR DU MANUEL D'AERODROME	3-1
3.1 PROCEDURE DE MISE A JOUR DU MANUEL D'AERODROME	3-1
3.1.1 PROCEDURE NORMALE D'AMENDEMENT DU MANUEL D'AERODROME	3-1
3.1.2 PROCEDURE SPECIALE D'AMENDEMENT DU MANUEL D'AERODROME	3-2
3.2 SITUATIONS NECESSITANT L'AMENDEMENT D'UN MANUEL D'AERODROME	3-3
3.3 MOYENS POUR LA TRAÇABILITE DES MISES A JOUR D'UN MANUEL D'AERODROME	3-4
3.3.1 FICHE DE CONTROLE D'AMENDEMENT DU MANUEL D'AERODROME	3-4
3.3.2 CONSERVATION DES FICHES DE CONTROLE	3-5
3.4 PUBLICATION DE L'AMENDEMENT AU MANUEL D'AERODROME	3-5
3.5 APPROBATION PAR L'ANAC D'UN AMENDEMENT AU MANUEL D'AERODROME	3-6
CHAPITRE 4 MECANISME D'AMENDEMENT D'UN CERTIFICAT/ATTESTATION D'HOMOLOGATION D'AERODROME ET DES SPECIFICATIONS D'EXPLOITATION	4-11
ANNEXE 1 : FICHE DE CONTROLE D'AMENDEMENT DU MANUEL D'AERODROME	AN1-1

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

CHAPITRE 1 : DEFINITIONS

Dans le présent guide, les expressions et termes ci-après ont les significations ci-après :

Aérodrome. Surface définie sur terre ou sur l'eau (comprenant, éventuellement, bâtiments, installations et matériel), destinée à être utilisée, en totalité ou en partie, pour l'arrivée, le départ et les évolutions des aéronefs à la surface.

Aérodrome certifié. Aérodrome dont l'exploitant a reçu un certificat d'aérodrome.

Aire de mouvement. Partie d'un aérodrome à utiliser pour les décollages, les atterrissages et la circulation des aéronefs à la surface, et qui comprend l'aire de manœuvre et les aires de trafic.

Aire de trafic. Aire définie, sur un aérodrome terrestre, destinée aux aéronefs pendant l'embarquement ou le débarquement des voyageurs, le chargement ou le déchargement de la poste ou du fret, l'avitaillement ou la reprise de carburant, le stationnement ou l'entretien.

Bande de piste. Aire définie dans laquelle sont compris la piste ainsi que le prolongement d'arrêt, si un tel prolongement est aménagé, et qui est destinée :

- a) à réduire les risques de dommages matériels au cas où un avion sortirait de la piste ;
- b) à assurer la protection des avions qui survolent cette aire au cours des opérations de décollage ou d'atterrissage.

Certificat d'aérodrome. Certificat délivré par l'ANAC (Autorité Nationale de l'Aviation Civile) en vertu des règlements applicables d'exploitation d'un aérodrome.

Homologation. Conformité de l'infrastructure, des surfaces de limitation d'obstacles (OLS), des aides visuelles et non visuelles, de l'équipement à l'usage des avions, du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie (RFF) de l'aérodrome aux règlements applicables pour les opérations que l'aérodrome est destiné à accueillir. Elle inclut les aspects de la gestion du risque faunique.

Piste. Aire rectangulaire définie, sur un aérodrome terrestre, aménagée afin de servir au décollage et à l'atterrissage des aéronefs.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

CHAPITRE 2 : GENERALITES

1- Contexte et objet

Le présent guide a pour objet d'orienter les différents acteurs (Inspecteurs de l'ANAC, Exploitants d'aérodromes, Fournisseurs de service ATS, Organismes fournisseur de l'information aéronautiques ou autres organismes) impliqués dans les activités de :

- Mise à jour d'un manuel d'aérodrome ;
- Amendement d'un Certificat/Attestation d'homologation d'aérodrome ;
- Gestion des modifications.

2- Champ d'application

Le personnel concerné est appelé à suivre les processus tel qu'indiqués dans le présent guide. Le présent guide s'applique à tout exploitant d'aérodrome en Côte d'Ivoire.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

CHAPITRE 3 : MECANISME DE MISE A JOUR DU MANUEL D'AERODROME

3.1 Procédure de mise à jour du manuel d'aérodrome

La mise à jour d'un manuel d'aérodrome est une activité importante durant toute la vie de ce manuel. Cette activité continue permet d'identifier toutes les modifications et changements à intégrer dans le manuel d'aérodrome afin que les renseignements, les procédures contenues dans le manuel soient exactes et adéquats avec les réalités sur l'aérodrome et permettre aux différents acteurs concernés d'être rassuré que le manuel d'aérodrome qu'il détienne à les bonnes informations, renseignements et procédures à jour et dont l'exploitation ne compromet pas la sécurité des activités aéroportuaires.

3.1.1 Procédure normale d'amendement du manuel d'aérodrome

L'exploitant d'un aérodrome certifié/homologué doit amender périodiquement le manuel d'aérodrome ou sur demande de l'ANAC, confirmer son statut au moins une fois par an.

La confirmation de son statut se fera par lettre formelle adressée à l'ANAC, la lettre est accompagnée de la liste de vérification renseignée et signé par le Dirigeant Responsable de l'exploitant d'aérodrome.

L'exploitant d'aérodrome doit définir formellement une procédure pour la mise à jour de son manuel d'aérodrome. Cette procédure devra indiquer : quand et dans quelle circonstance déclencher la procédure, comment déclencher la procédure, les dispositions à prendre, les personnes qui prendront les dispositions, les moyens à utiliser (matériels nécessaires pour prendre les dispositions et l'accès à ces matériel). Il s'agit de:

- indiquer les personnes qui peuvent déclencher l'amendement d'un manuel d'aérodrome ;
- identifier les changements, modifications qui doivent conduire à l'amendement d'un manuel d'aérodrome ;
- catégoriser les changements ou modification en niveau: mineur ou changement majeur ;
- définir les actions requises pour chaque type de changement ou modification et les personnes habilités à déclencher ces actions ;
- recenser les moyens et outils à utiliser pour le déclenchement, la mise à jour, la diffusion des amendements, leur insertion dans le manuel d'aérodrome ;
- mentionner les fiches de contrôle expliquant clairement la teneur des changements à apporter et indiquant le chapitre, la section, la sous-section et la ou les pages à remplacer

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

- formaliser le mécanisme de diffusion de la version à jour d'un manuel à toutes les parties concernées ;
- formaliser le mécanisme de destruction d'un manuel d'aérodrome qui n'est plus à jour.

3.1.2 Procédure spéciale d'amendement du manuel d'aérodrome

Le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile peut décider dans certains cas constatés, après examen contradictoire, que :

- la publication des amendements majeur du manuel d'aérodrome n'a pas été soumise à l'approbation préalable de l'ANAC ;
 - des erreurs, renseignements inexacts, renseignements sans preuve justificative sont publiées ;
 - la procédure sur la gestion des changements n'est pas suivie correctement ;
 - la publication n'est pas faite pendant les délais prévus ;
 - le Système de Gestion de la Sécurité de l'aérodrome n'a pas suffisamment surveillé les publications ;
 - les manuels d'aérodrome ne sont pas correctement amendés après la publication d'un nouvel amendement.
- a) exiger ou contraindre, par un écrit motivé, que l'exploitant d'un aérodrome amende le manuel d'aérodrome ;
- b) exiger l'amendement du manuel d'aérodrome d'un exploitant suite à l'amendement justifié du guide d'élaboration du manuel d'aérodrome (GUID-AGA-6105)

A cet effet, la Direction en charge des aérodromes s'assure périodiquement que le manuel d'aérodrome approuvé contient des renseignements à jour et en adéquations avec les changements et les modifications apportés aux installations, équipements, procédures et système de management des activités aéroportuaires.

La vérification des renseignements du manuel d'aérodrome approuvé est faite une (01) fois par an en vue de s'assurer que le manuel d'aérodrome contient des informations exactes, à jour et publiées conformément à la réalité du terrain.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
--	---	---

3.2 Situations nécessitant l'amendement d'un manuel d'aérodrome

La liste non exhaustive des situations ci-dessous énumérées doit entraîner l'amendement d'un manuel d'aérodrome. Il s'agit par exemple d'un(e) :

1. Modification des caractéristiques techniques de l'aérodrome (longueur, largeur de piste, bande de piste, RESA, fermeture permanente de piste, type de revêtement de chaussée, etc.) ;
2. Changement du code de référence de l'aérodrome ;
3. Changement d'organigrammes / d'organisation ou des personnes clés et des cadres supérieurs de management y compris le responsable SGS, le dirigeant responsable ;
4. Modification de la configuration physique de l'aérodrome ;
5. Modification de matrice de risque relative à la gestion de la sécurité ;
6. Changement d'une politique d'entreprise (politique sécurité, politique qualité, etc.) ;
7. Modification d'outils, moyens, consignes, formulaires mis à la disposition du personnel ;
8. Modification ou implantation des voies de circulation ;
9. Suppression de certains services aéroportuaires, Création de nouveaux services aéroportuaires ;
10. Modification de la catégorie d'approche sur l'aéroport ;
11. Suppression ou implantation de nouvel équipements aéroportuaires ;
12. Modification ou implantation des marquages diurnes ou lumineux ;
13. Erection ou suppression d'obstacles significatifs dans les surfaces de dégagement ;
14. Changement de déclinaison magnétique ou orientation des pistes ;
15. Modification des interfaces et accord de coordination établis avec d'autres organismes intervenant sur l'aérodrome ;
16. Modification du plan d'aérodrome et des voies de circulation ;
17. Modification de la structure du manuel d'aérodrome ;
18. Modification exigée par l'autorité de l'aviation civile ou exigence réglementaire ;
19. Modification initiée par l'exploitant d'aérodrome ;
20. Expiration de la validité du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

21. Expiration de la validité d'une exemption/dérogation accordée ;
22. Changement de dénomination de l'aéroport ;
23. Changement de dénomination de l'exploitant d'aérodrome, changement de cahier de charge de l'exploitant d'aérodrome ;
24. Modification du contenu d'un thème ou d'une procédure d'exploitation relatif au processus de certification d'aérodrome ci-après :
 - Présentation de l'aérodrome ;
 - Renseignements sur le site de l'aérodrome ;
 - Renseignements à fournir au système d'information aéronautique (Caractéristiques dimensionnelles de l'aérodrome et renseignements connexes) ;
 - Liste des autorisations ou des dérogations délivrées par l'autorité compétente ;
 - Suivi de l'information aéronautique ;
 - Accès à l'aire de mouvement et surveillance générale ;
 - Plan d'urgence de l'aérodrome et Procédures liées aux intempéries sortant du cadre du plan d'urgence ;
 - Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;
 - Inspections opérationnelles des aires de mouvement ;
 - Système d'aides visuelles et circuits électriques de l'aérodrome ;
 - Entretien de l'aire de mouvement ;
 - Sécurité des travaux sur l'aérodrome ;
 - Gestion de l'aire de trafic ;
 - Sécurité sur l'aire de trafic ;
 - Contrôle des véhicules sur l'aire de mouvement ;
 - Péril aviaire et gestion des risques d'incursion des animaux ;
 - Contrôle des obstacles ;
 - Enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés ;
 - Gestion des matières dangereuses ;
 - Exploitation en conditions de faible visibilité (LVP)

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

- Protection des emplacements des aides à la navigation ;
 - Système de Gestion de la Sécurité ;
 - Procédures et consignes associés à la mise en œuvre de ces procédures.
25. Amendement de la réglementation nationale sur les aérodromes ayant un impact sur les caractéristiques techniques d'un aérodrome, les procédures d'exploitation, etc. ;
26. Amendement de la loi portant code de l'aviation civile ayant un impact sur les activités aéroportuaires ;
27. Nouvelles exigences d'autres règlements nationaux ayant un impact sur les services aéroportuaires ;
28. Une modification intervient dans la gestion de l'aérodrome (Dirigeant responsable, Responsable SGS, cadres clés chargés de la maintenance et des opérations aéroportuaires, etc.) ;
29. Une modification intervient dans l'utilisation ou l'exploitation de l'aérodrome ;
30. Des modifications sont apportées aux limites physiques de l'aérodrome ;
31. Modification des indicateurs de performance de sécurité (safety performance indicators) et des objectifs de performances de sécurité (safety performance targets) ;
32. etc.

3.3 Moyens pour la traçabilité des mises à jour d'un manuel d'aérodrome

3.3.1. Fiche de contrôle d'amendement du manuel d'aérodrome

Un exemple de fiche de contrôle peut être organisé comme l'indique le tableau en annexe (Annexe 1) au présent guide. Cette fiche est transmise aux détenteurs du manuel d'aérodrome sous forme support papier.

Sur réception d'un amendement, les détenteurs du manuel d'aérodrome suivront la procédure suivante :

- a) Lire attentivement les instructions contenues dans la fiche de contrôle ;
- b) Vérifier les pages amendées jointes à la fiche de contrôle pour s'assurer que toutes les pages indiquées sont reçues ;

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

- c) Enlever et détruire les pages à remplacer. Insérer les nouvelles pages indiquées dans la fiche de contrôle ;
- d) Renseigner le tableau « Liste des mises à jour » du Manuel ;

La personne effectuant la mise à jour, devrait vérifier si l'amendement précédent a été reçue, enregistré et inséré au manuel d'aérodrome (c'est-à-dire, s'il s'agit de l'amendement n°10 par exemple, s'assurer que l'amendement n°9 est inscrit au tableau de la « liste des mises à jour » du manuel.

- e) Au cas où un amendement ne semble pas avoir été reçue, il faut en faire la demande sans délai à l'exploitant d'aérodrome ;
- f) Une fois la révision complétée, les détenteurs conserveront la fiche de contrôle.

3.3.2 Conservation des fiches de contrôle

Les détenteurs du manuel d'aérodrome sont invités à conserver les fiches de contrôle accompagnant les amendements, en mettant en place un classeur relatif à ce sujet.

3.4 Publication de l'amendement au manuel d'aérodrome

3.4.1 Avant de pouvoir publier l'amendement au manuel d'aérodrome, l'exploitant doit obtenir l'approbation formelle de l'ANAC. A cet effet, l'exploitant soumettra les modifications proposées pour approbation à l'ANAC, au moins un (01) mois avant la date de publication prévue.

3.4.2 L'ANAC peut réagir de trois façons vis-à-vis d'une proposition de publication :

- a) Elle accepte l'amendement proposé au manuel d'aérodrome. l'amendement peut alors être publié ;
- b) Elle accepte l'amendement proposé au manuel d'aérodrome à condition que l'exploitant y apporte les adaptations que l'ANAC, a annoncé. Le manuel d'aérodrome pourra être publié ensuite ;
- c) Elle n'accepte pas l'amendement proposé au manuel d'aérodrome et celui-ci ne peut être publié.

Dans les deux derniers cas b) et c), l'ANAC, motive sa décision.

3.4.3 Lorsqu'il est nécessaire de garantir la sécurité, l'exploitant peut publier unilatéralement un amendement (c'est à dire sans l'approbation préalable de

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
--	---	---

l'ANAC).

Cette décision doit être accompagnée d'une motivation. Les pages contenant les amendements seront publiées de telle manière qu'on puisse les distinguer clairement des pages normales. Lors de la prochaine procédure d'amendement prévue, l'amendement pris en urgence doit être formellement soumis pour approbation à l'ANAC.

3.5 Approbation par l'ANAC d'un amendement au manuel d'aérodrome

- 3.5.1 Avant d'approuver l'amendement au manuel, l'ANAC analysera ledit amendement proposé ainsi que son impact sur la sécurité. A cet effet un examen de l'amendement proposé du manuel d'aérodrome est fait par les inspecteurs pour s'assurer que l'amendement proposé contient tous les renseignements requis.
- 3.5.2 Lorsque l'analyse du projet d'amendement du manuel est acceptée par l'ANAC, une inspection est réalisée sur site pour vérifier la conformité des installations, équipements et services d'aérodromes relatifs à l'amendement proposé du manuel d'aérodrome.
- 3.5.3 Si aucun problème n'est signalé ou une fois que les plans d'action correctrice ont été acceptés, l'ANAC approuve l'amendement proposé au manuel d'aérodrome et notifie ladite approbation à l'exploitant d'aérodrome

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
--	---	---

CHAPITRE : 4 MECANISME D'AMENDEMENT D'UN CERTIFICAT/ATTESTATION D'HOMOLOGATION D'AERODROME ET DES SPECIFICATIONS D'EXPLOITATION

4.1 Il sera apporté un amendement à un certificat/attestation d'homologation d'aérodrome lorsqu'un changement intervient dans la propriété ou la structure de gestion, ou dans l'utilisation, l'exploitation ou les limites de l'aérodrome, la délivrance des dérogations ou exemption ou si l'exploitant d'aérodrome demande un amendement.

L'ANAC peut amender un certificat/attestation d'homologation d'aérodrome si :

- une modification intervient dans la propriété ou la gestion de l'aérodrome ;
- une modification intervient dans l'utilisation ou l'exploitation de l'aérodrome ;
- une modification intervient dans les limites de l'aérodrome ;
- le titulaire du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome demande un amendement.

4.2 La liste non exhaustive ci-dessous récapitule les changements qui entraînent systématiquement l'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome. Il s'agit d'un(e) :

1. Modification du code de référence de l'aérodrome indiqué sur le certificat/attestation d'homologation d'aérodrome délivré ;
2. Modification de l'aéronef de référence indiqué sur le certificat/attestation d'homologation d'aérodrome délivré ;
3. Modification du nom de l'exploitant d'aérodrome certifié/homologué ;
4. Modification de la dénomination de l'aérodrome certifié/homologué ;
5. Changement de la catégorie d'usage de l'aérodrome certifié/homologué (public, privé ou restreint) ;
6. Changement de la nature du trafic traité sur l'aérodrome certifié (international ou national pour le cas des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique) ;
7. Modification des caractéristiques de ou des pistes (longueur ou largeur) de l'aérodrome certifié/homologué ;
8. Modification de la catégorie d'aérodrome pour le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie d'aéronefs ;
9. Rectification d'un aérodrome

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome</p> <p>« GUID-AGA-6129 »</p>	<p>Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022</p>
---	---	---

10. Modification des spécifications d'exploitation de l'aérodrome certifié/homologué joint au certificat/attestation d'homologation d'aérodrome délivré ;
11. Modification de la catégorie d'approche de l'aérodrome certifié/homologué ;
12. Modification des exemptions ou dérogations accordées par l'autorité de l'aviation civile ;
13. Modification des restrictions imposées pour l'exploitation de l'aérodrome certifié/homologué ;
14. Transfert du certificat d'aérodrome à un autre exploitant d'aérodrome ;
15. etc...

 Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire	Guide relatif à la mise à jour du manuel d'aérodrome et d'amendement du certificat/attestation d'homologation d'aérodrome « GUID-AGA-6129 »	Edition 02 Date : 11/11/2022 Amendement 03 Date : 11/11/2022
--	--	---

ANNEXE 1 : FICHE DE CONTROLE D'AMENDEMENT DU MANUEL D'AERODROME

REVISION DU MANUEL D'AERODROME	
N° Fiche de contrôle	Date
N° d'édition du manuel d'aérodrome (1) :	
N° d'amendement du manuel d'aérodrome (2) :	
Notifié à l'ANAC (3)	
Nature de la modification (4)	
Date de délivrance du certificat d'aérodrome (5)	
Date et référence de l'annexe au certificat d'aérodrome (6) :	
Au détenteur du manuel d'aérodrome	
Veuillez procéder aux modifications suivantes	
1	Chapitre 1 : remplace la page 3 sur 126, Liste des pages effectives
2	Chapitre 3 : remplacer les pages 5 sur 126, et 7 sur 126
3	Chapitre 4 : remplacer les pages 20 sur 126, 25 à 29 sur 126
4	Chapitre 5 : remplacer les pages 40 sur 126, et 44 sur 126
Exploitant d'aérodrome	

Case 1 : correspond au numéro de l'édition du manuel d'aérodrome.

Case 2 : correspond au numéro de l'amendement du manuel d'aérodrome.

Case 3 : cette case précise la date à laquelle l'exploitant d'aérodrome communique, à l'ANAC les modifications du manuel d'aérodrome. Ainsi que décrit ci-dessous, dans cette case, l'exploitant fait apparaître la date à laquelle l'ANAC a accepté la mise à jour.

Case 4 : il s'agit, dans cette case, d'indiquer succinctement la nature de la modification.

Case 5 : indiquer la date de délivrance du certificat d'aérodrome.

Case 6 : indiquer la date de l'annexe au certificat d'aérodrome.

 FIN